

# Présentation synthétique des comptes 2022

## Ville de Beaune

### 1. Présentation agrégée de l'ensemble des budgets

#### a. Dépenses et recettes comptabilisées sur l'exercice 2022

|                       | Budget Principal  |                   | Camping Municipal |                | Beaune Congrès |                | ZA Aérodrome |          |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|----------|
|                       | Recettes          | Dépenses          | Recettes          | Dépenses       | Recettes       | Dépenses       | Recettes     | Dépenses |
| <b>Investissement</b> | 12 901 570        | 18 570 813        | 58 269            | 23 732         | 236 577        | 57 123         | -            | -        |
| <b>Fonctionnement</b> | 31 294 252        | 27 873 261        | 388 034           | 267 814        | 231 806        | 314 785        | 5 848        | -        |
| <b>Total</b>          | <b>44 195 822</b> | <b>46 444 073</b> | <b>446 303</b>    | <b>291 546</b> | <b>468 384</b> | <b>371 907</b> | <b>5 848</b> | <b>-</b> |

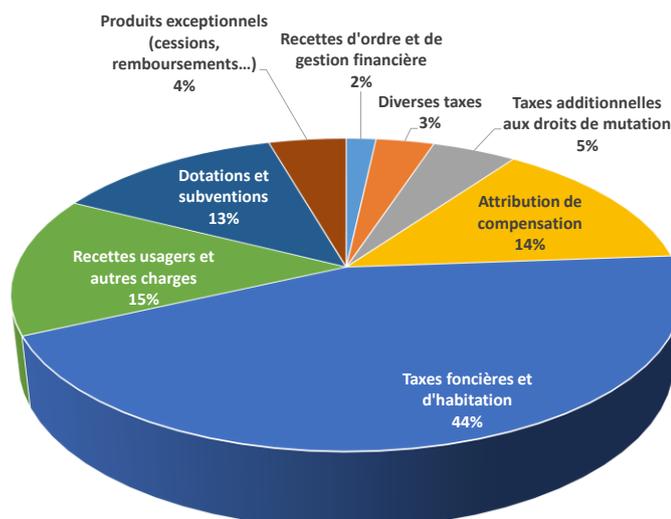
#### b. Résultats de l'exercice 2022

|   | Budget Principal      | Camping Municipal | Beaune Congrès   | ZA Aérodrome    | Soldes de l'ensemble des budgets |
|---|-----------------------|-------------------|------------------|-----------------|----------------------------------|
| Solde d'investissement hors restes à réaliser | - 5 669 242,26        | 34 537,30         | 179 454,79       | -               | - 5 455 250                      |
| Excédent ou déficit de fonctionnement         | 3 420 991,34          | 120 219,93        | - 82 978,50      | 5 848,00        | 3 464 081                        |
| <b>Résultat de l'exercice 2022</b>            | <b>- 2 248 250,92</b> | <b>154 757,23</b> | <b>96 476,29</b> | <b>5 848,00</b> | <b>- 1 991 169</b>               |

### 2. Le Budget Principal

#### a. La section de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement réelles ont progressé de +7,3%, soit d'environ +2,1 M€



Cette variation s'explique principalement par une hausse d'environ +984 K€ des produits des services, du domaines et des ventes diverses avec une reprise d'activité constatée sur les différents secteurs, ainsi que par le dynamisme des produits de fiscalité qui augmentent de +823 K€ avec une hausse de +642 K€ des recettes de TF et de THRS (expliquée par un effet « base » et tirée par la revalorisation forfaitaires de +3,4% appliquée en 2022) et de +131 K€ de recettes de Taxe additionnelle aux droits de Mutation.

Il est également observé une hausse de produits de cessions de +336 K€ en 2022.

En parallèle, la dotation forfaitaire a été réduite une nouvelle fois d'environ -111 K€. On note également une diminution de 50% du montant de DSU (perte éligibilité au dispositif). Ainsi, malgré quelques hausses, le groupe des dotations et participations diminue en 2022 de -168 K€ (-3,95%) par rapport à 2021.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** augmentent de +6 % par rapport à 2021, soit + 1 433 K€. Les hausses sont principalement localisées sur les charges de personnels (+744 K€) et sur les charges à caractère général.
  - ✓ **Les charges à caractère général** augmentent de +10,82 %, soit +744 K€ par rapport à 2021. La principale hausse est observée sur les charges relatives aux achats des différents fluides (avec +326 K€ pour l'électricité notamment), en lien avec le contexte économique et géopolitique et leurs conséquences sur les prix des énergies et autres matières premières. En outre, on note également une hausse des refacturations des frais de siège de mises en communs des services avec l'Agglomération de +135 K€ par rapport à 2021 ; à nuancer puisque le calcul de ces frais s'effectue sur l'année n-1, et en 2021 c'était donc les frais de 2020 – année particulièrement marquée par la crise sanitaire - qui ont été refacturés.
  - ✓ **Les dépenses de personnel** progressent de +5,60 % par rapport à 2021 (soit +672 K€). Ce rebond du chapitre s'explique principalement par la reprise des activités et événements en 2022, desquels découlent des hausses concernant les heures supplémentaires ou encore le recours au personnel extérieur (avec notamment l'embauche d'apprentis).
  - ✓ **Les autres charges de gestion courante** augmentent de 185 K€ en un an (+5,5%), avec des hausses principalement constatées sur les contributions pour les frais de scolarité versées aux communes et sur les subventions versées aux associations.
  - ✓ **Les charges financières** reculent de nouveau en 2022 (-93K€) grâce à l'extinction progressive de l'encours de dette. Les frais financiers liés à la dette ne pèsent pas significativement sur l'équilibre des comptes de la ville et représentent 1,4% des dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

#### b. L'investissement

##### - Les principales dépenses d'équipement :

En dehors des dépenses relatives à la gestion de la dette, les dépenses d'équipement se sont élevées à 16,1 M€ en 2022 (contre 7,5 M€ en 2021 et 4,6 M€ en 2020).

Parmi les chantiers majeurs, les dépenses relatives à la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne se sont élevées à 11,7 M€ en 2022 (vs 4,5 M€ en 2021), dont 9,7 M€ pour la partie bâtiment et 1,9 M€ pour la partie parc. On note également 970 K€ de dépenses de voiries, 447 K€ pour les travaux d'extension de l'école Champagne et 359 K€ pour les travaux du Théâtre de Verdure.

Le chapitre des acquisitions (21) s'élève à 914 K€ en 2022. Cela comprend principalement des acquisitions de terrains (192 K€), du matériel de transport (184 K€), du matériel et outillage technique (115 K€), du matériel informatique (142 K€) et du matériel roulant (85K€)

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 2,3 M€ (contre 2,2 M€ en 2021) et a représenté 12% des dépenses réelles d'investissement.

## - Le financement des équipements et le désendettement

| Recettes réelles d'investissement                           | 2021                  | 2022                  | Evolution n-1<br>En € | Evolution n-1<br>En % | Proportion 2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| FCTVA   | 325 006,00 €          | 1 489 381,85 €        | 1 164 375,85 €        | 358%                  | 15%             |
| Taxes d'urbanisme   | 366 698,45 €          | 371 039,98 €          | 4 341,53 €            | 1%                    | 4%              |
| Subventions des collectivités publiques et mécénat          | 3 298 174,00 €        | 3 725 572,54 €        | 427 398,54 €          | 13%                   | 38%             |
| Restitution du produit des amendes de police                | 118 666,00 €          | 153 449,00 €          | 34 783,00 €           | 29%                   | 2%              |
| Participation pour voirie et réseaux                        | 2 948,55 €            | - €                   | - 2 948,55 €          | -100%                 | 0%              |
| Emprunt et cautions de locations (hors refinancement dette) | 821 455,00 €          | 303 993,65 €          | - 517 461,35 €        | -63%                  | 3%              |
| Affectation du résultat 2021 à l'investissement             | 2 721 596,64 €        | 3 737 037,97 €        | 1 015 441,33 €        | 37%                   | 38%             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>7 654 544,64 €</b> | <b>9 780 474,99 €</b> | <b>2 125 930,35 €</b> | <b>28%</b>            | <b>100%</b>     |

En mai 2022 la ville a anticipé la hausse observée sur les taux d'intérêt et les besoins futurs en sollicitant auprès du Crédit Agricole un nouvel emprunt de l'ordre de 3 M€ à un taux deux fois inférieur à ceux pratiqué en novembre 2022. Le contrat prévoyait une mobilisation obligatoire de 10% de la somme, soit 300 000 €. Cela représente le seul recours à l'emprunt de l'exercice 2022 tandis que le solde (2,7 M€) sera mobilisé ou non en 2023 en fonction des besoins de la collectivité.

Le FCTVA est en forte hausse par rapport à 2021 du fait du versement de la partie relative à la Cité des Vins et de Climats de Bourgogne.

Les subventions perçues augmentent de +427 K€ en 2022. L'essentiel des subventions perçues sont relatives à l'investissement de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, avec environ 3,5 M€ de financements au titre de la construction du bâtiment titrés lors de l'exercice.

### c. Les ratios financiers

| BUDGET PRINCIPAL   | Ratio légaux<br>avec CA 2022 | Ratios 2021 des<br>communes de<br>20 000 à 50 000<br>habitants |
|--|------------------------------|--|
| 1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population  | 1 231,42                     | 1 232,00   |
| 2 - Produit des impositions directes / population  | 688,29                       | 686,00   |
| 3 - Recettes réelles de fonctionnement / population  | 1 550,04                     | 1 440,00   |
| 4 - Dépenses d'équipement brut / population  | 776,21                       | 317,00   |
| 5 - Encours de la dette globale / population   | 806,45                       | 1 006,00   |
| 6 - Dotation globale de fonctionnement / population  | 120,28                       | 201,00   |
| 7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement   | 51,11%                       | 62,30%   |
| 9 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement | 86,8%                        | 92,6%  |
| 10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement   | 50,1%                        | 22,0%  |
| 11 - Encours de la dette avec PPP / recettes réelles de fonctionnement   | 52,0%                        | 69,9%  |

### **3. Les budgets annexes**

#### **a. Camping Municipal**

Après deux années impactées par la crise sanitaire, 2022 est marquée par un retour à la normal concernant les recettes tarifaires. On note néanmoins des recettes de fonctionnement moins importantes qu'en 2021, mais cela est dû au fait qu'aucune subvention exceptionnelle (compensation perte tarifaire) n'a été perçue sur cet exercice. Concernant les dépenses de fonctionnement, la baisse des dépenses de personnel (-38 K€) liés à des périodes de vacance de poste, est compensée par la hausse des charges à caractère général (externalisation de tâches d'entretien + hausses relatives aux achats de fluides). Les dépenses d'investissement de l'exercice s'élèvent à 23,7 K€ contre 19,7 K€ en 2022. Les bornes électriques et les miroiteries des sanitaires ont été remplacées, on peut également noter l'achat d'un barbecue.

Après prise en compte des restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2022, la section d'investissement est déficitaire de -13,6 K€ et doit faire l'objet d'une affectation du résultat de fonctionnement. Ce dernier est excédentaire à hauteur de 361 K€ € avant affectation.

#### **b. Beaune Congrès**

Ce budget a pour objet de retracer les échanges financiers entre la SPL BEAUNE Congrès et la Ville de BEAUNE, ainsi que les dépenses de travaux relatives à l'équipement du Palais des Congrès dont la gestion est confiée par Délégation de Service Public (DSP) à la SPL.

La redevance que la SPL BEAUNE Congrès, concessionnaire, verse à la Ville s'élève à 210 k€. Ce montant est révisé chaque année, selon les termes du Contrat de délégation de Service Public. Certaines charges d'entretien et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont refacturées (16K€, stable), en complément, à la SPL BEAUNE Congrès qui exploite cet équipement. Les dépenses d'investissement 2021 sont exclusivement composées de dépenses pour travaux, à hauteur de 57 K€ en 2022. Les recettes d'investissement ne sont composées que des amortissements comptables (237 K€) et du résultat reporté d'investissement (346,5 K€).

Ces amortissements devant être compensés en section de fonctionnement, un déficit de fonctionnement est observé à hauteur de 344 K€ en cumulé.

#### **c. Zone d'Activité de l'Aérodrome**

Ce budget concerne la gestion de la zone de l'Aérodrome de BEAUNE-CHALLANGES. Depuis 2021, les dépenses de gestion du domaine public de la zone de l'aérodrome ont été transférées sur le Budget Principal, afin de se mettre en conformité avec l'objet des budgets annexes.

Aucune dépense en lien avec le développement d'une zone d'activité sur ce site n'a été réalisée pour cet exercice. Pas de réalisation en section d'investissement et des recettes de fonctionnement (loyers) plus importantes que les dépenses de fonctionnement sur l'exercice.

Le budget est excédentaire dans les deux sections.

#### **Conclusion :**

La solidité financière de la Ville de Beaune lui a permis d'assumer les travaux d'envergure menés sur cet exercice sans recourir à l'emprunt.

En outre, compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2022 et des RAR en recette, le besoin de financement en investissement est comblé par l'affectation des résultats.